



FICHE DE DONNEES DE SECURITE DRY FILM LUBRICANT

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT DRY FILM LUBRICANT

NO DE PRODUIT : EDFL200D

UTILISATION Lubrifiant

DISTRIBUTEUR ELECTROLUBE. A division of
HK WENTWORTH LTD
KINGSBURY PARK, MIDLAND
ROAD
SWADLINCOTE
DERBYSHIRE, DE11 0AN
UNITED KINGDOM
+44(0)1283 222 111
+44(0)1283 550 177
info@hkw.co.uk

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE +44(0)1283 222 111 between 8.30 am - 5.00pm Mon - Fri

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Extrêmement inflammable.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

CLASSIFICATION F+;R12. N;R51/53. R66, R67.

3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Appellation	No EC :	No. CAS	Contenu	Classification
PENTANE	203-692-4	109-66-0	80-100%	F+;R12 Xn;R65 R66 R67 N;R51/53
PROPANE-2-OL	200-661-7	67-63-0	1-5%	F;R11 Xi;R36 R67

Le texte intégral pour toutes les phrases R est présenté dans la rubrique 16.

COMMENTAIRES SUR LA COMPOSITION

Les composants non listés sont classés comme non-dangereux ou en concentration trop faible pour être mentionnés.

4 PREMIERS SECOURS

INFORMATIONS MÉDICALES

Traiter symptomatiquement

INHALATION

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Garder la victime au chaud et au repos. Consulter immédiatement un médecin. Consulter un médecin.

INGESTION

Rincer immédiatement la bouche et donner de l'air frais.

CONTACT AVEC LA PEAU

Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si les troubles persistent.

CONTACT AVEC LES YEUX

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les troubles persistent.

DRY FILM LUBRICANT**5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****MOYENS D'EXTINCTION**

Utiliser : Poudre. Agents chimiques secs, sable, dolomite, etc. Eau pulvérisée, brouillard ou brume.

PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Éloigner le récipient du lieu d'incendie, si cela ne pose pas de risque.

RISQUES D'INCENDIE/D'EXPLOSION RARES

Les bombes aérosols peuvent exploser en cas d'incendie.

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**MÉTHODES DE NETTOYAGE**

Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Bien ventiler.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE**PRÉCAUTIONS D'USAGE**

Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Assurer une ventilation adéquate.

PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE

Entreposer à une température modérée dans un endroit sec et bien aéré.

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Appellation	Norme	VME - 8 hrs		VLE - 15 min		Remarques
PENTANE	WEL	600 ppm	1800 mg/m ³	750 ppm	2250 mg/m ³	
PROPANE-2-OL	VLEP			400 ppm	980 mg/m ³	

WEL = Workplace Exposure Limit.

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

AUTRES MESURES DE PROTECTION

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec le liquide et un contact répété ou prolongé avec les vapeurs.

MESURES D'HYGIÈNE

Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Utiliser une crème mains appropriée pour éviter un dessèchement de la peau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL !

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ASPECT	Aérosol Liquide		
COULEUR	Couleur laiteuse.		
ODEUR	Hydrocarbure		
AUTRES DONNÉES	Les informations fournies concernent l'ingrédient principal.		
DESCRIPTION DE LA VOLATILITÉ	Volatil.		
SOLUBILITÉ	non miscible avec l'eau		
POINT D'ÉBULLITION (°C)	>35	POINT DE FUSION (°C)	<-50
DENSITÉ RELATIVE	0.655 @ 20 °c	DENSITÉ VOLUMIQUE	655 kg/m ³
PRESSION DE VAPEUR	5.20 kPa @ 20 °c	POINT D'ÉCLAIR (°C)	- 48 CF (Creuset fermé).
TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION (°C)	309	LIMITE D'INFLAMMABILITÉ - INFÉRIEURE (%)	1.4
LIMITE D'INFLAMMABILITÉ - SUPÉRIEURE (%)	8.0		

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**STABILITÉ**

Stable aux températures normales.

DRY FILM LUBRICANT**CONDITIONS À ÉVITER**

Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation. Éviter le contact avec les acides et les alcalis.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**INHALATION**

Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire. Les vapeurs peuvent causer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées. Une forte concentration de vapeurs peut irriter l'appareil respiratoire et provoquer des maux de tête, de la fatigue, des nausées et des vomissements.

CONTACT AVEC LA PEAU

Le produit a un effet dégraissant de la peau. Un contact prolongé peut entraîner une peau sèche. L'exposition prolongée ou répétée peut provoquer une grave irritation.

CONTACT AVEC LES YEUX

Irritant pour les yeux.

AUTRES DANGERS POUR LA SANTÉ

Cette substance n'a pas de propriétés cancérogènes démontrées.

VOIE D'EXPOSITION

Inhalation.

Appellation	PENTANE
DOSE TOXIQUE 1 - DL 50	>2000 mg/kg (oral-rat)
DOSE TOXIQUE 2 - DL 50	446 mg/kg (i.v. souris)
CONCENTRATION TOXIQUE - CL	364,000 mg/m ³ /30 h (inhalation rat)
Appellation	PROPANE-2-OL
DOSE TOXIQUE 1 - DL 50	5045 mg/kg (oral-rat)
DOSE TOXIQUE 2 - DL 50	3600 mg/kg (oral souris)
CONCENTRATION TOXIQUE - CL	47-73 mg/l/4 h (inhalation rat)

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**ÉCOTOXICITÉ**

Dangereux pour l'environnement en cas de déversement dans les cours d'eau.

Appellation	PROPANE-2-OL
CL 50, 96 H, POISSON, mg/l	9600
CE 50, 48 H, DAPHNIA, mg/l	10000

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**MÉTHODES D'ÉLIMINATION**

Les récipients vides ne doivent pas être brûlés par risque d'explosion. Éliminer les rejets et déchets conformément aux règlements municipaux.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT	AEROSOLS		
NO. UN ROUTE	1950	N°CLASSIFICATION ADR	2
CLASSIFICATION ADR	Class 2	GROUPE D'EMBALLAGE ADR	N/A
NO. D'ÉTIQUETTE ADR	2.1	NO CEFIC TEC(R)	20G5F
NO. CLASSE RID	2	GROUPE D'EMBALLAGE RID	N/A
NO. UN MER	1950	CLASSE IMDG	2.1
GROUPE D'EMBALLAGE IMDG	N/A	EMS	F-D, S-U
MFAG	See Guide	POLLUANT MARIN	Non.
NO. UN, AIR	1950	CLASSE AIR	2.1

DRY FILM LUBRICANT

GROUPE D'EMBALLAGE AÉRIEN

N/A

15 INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION**ÉTIQUETAGE**

Extrêmement inflammable

Dangereux pour
l'environnement**PHRASES DE RISQUE**

R12	Extrêmement inflammable.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

CONSEILS DE PRUDENCE

A1	Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.
A2	Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
S2	Conserver hors de la portée des enfants.
S16	Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
S37	Porter des gants appropriés.
S51	Utiliser seulement dans les zones bien ventilées.

DIRECTIVES EUROPÉENNES

Système d'information spécifique relatif aux préparations dangereuses 2001/58/CE.

Directive sur les substances dangereuses 67/548/CEE.

Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE.

Directive 2000/39/CE de la Commission du 8 juin 2000 relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE du Conseil concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.

16 AUTRES INFORMATIONS**COMMENTAIRES DE MISE À JOUR**

Revised in accordance with CHIP3 and EU Directives 1999/45/EC and 2001/58/EC

ÉMISE PAR

Helen O'Reilly

DATE DE RÉVISION

SEPTEMBER 2008

NO DE REV. /REEMPL. FDS

3

GÉNÉRÉE LE**NO. FDS**

11416

DRY FILM LUBRICANT

PHRASES - R (TEXTE INTÉGRAL)

R11	Facilement inflammable.
R12	Extrêmement inflammable.
R36	Irritant pour les yeux.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65	Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucunes garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.